

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU

Séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu tenue à la sacristie de l'église, le lundi 8 février deux mille seize à dix-neuf heures trente.

Sont présents : M. Réjean Bernier, maire
Mme Marguerite Desrosiers, conseillère no 1
Mme Rachel Barratt, conseillère no 2
M. Robert Beauchamp, conseiller no 3
Mme Karyne Messier Lambert, conseillère no 4
M. Mathieu Chicoine, conseiller no 5
M. Roger Couture, conseiller no 6

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Réjean Bernier.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h35 par M. Réjean Bernier, maire, de Saint-Marcel-de-Richelieu, Julie Hébert, faisant fonction de secrétaire.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

16-02-28

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants :

- 4.11 ASSURANCES-PROTECTION EN RESPONSABILITÉ CIVILE POUR L'ATTEINTE À L'ENVIRONNEMENT
- 5.3 SOUSSIONS LETTRAGE ET GIROPHARES-UNITÉ DE SECOURS
- 6.3 RÉPARATION DU SYSTÈME DE CHAUFFAGE AU GARAGE
- 6.4 BOÎTE POSTALE AU GARAGE
- 9.4 PROLONGATION DE LA PATINOIRE

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

16-02-29

Considérant que chacun des membres du conseil a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016, il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, qu'il soit approuvé et qu'il soit signé.

4. ADMINISTRATION ET FINANCES :

4.1 RAPPORT DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le rapport mensuel se rapportant à la délégation de compétence.

- Les salaires payés pour le mois de janvier 2016 se chiffrent à 13 025,65 \$
- Les factures payées durant le mois de janvier 2016 se chiffrent à 9 462,12 \$

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

4.2 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

16-02-30

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des comptes à payer en date du 31 janvier 2016 au montant de 47 042,59 \$.

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyé par monsieur Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale d'en effectuer le paiement.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses inscrites sur la liste des comptes.

Julie Hébert

4.3 SITE WEB

Une rencontre sera cédulée prochainement afin d'établir les besoins de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu pour la reconstruction de leur site web.

4.4 ADDENDA CONTRAT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu juge non nécessaire de produire un addenda au contrat de travail de l'inspecteur municipal. Ce dernier peut continuer à arroser la patinoire, et ce, jusqu'à la fin de la saison.

4.5 CONGRÈS COMBEQ 2016

Le conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu ne trouve pas la programmation du congrès de la COMBEQ adaptée au travail de l'inspecteur municipal et ne désire pas le faire participer à cet événement.

4.6 LETTRE DE DEMANDE DE DÉSIGNATION D'UN CÉLÉBRANT(MARIAGE CIVIL ET UNION CIVILE)

16-02-31

Considérant que monsieur Robert Beauchamp a suivi la formation comme célébrant de mariage civil et union civile;

Considérant qu'une lettre accompagnant la résolution doit être envoyée avec la résolution adoptée;

En conséquence, il est proposé par monsieur Roger Couture, appuyé par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à signer la lettre accompagnant la résolution de demande de désignation d'un célébrant.

4.7 DEMANDE DE DÉSIGNATION D'UN CÉLÉBRANT POUR UN MARIAGE CIVIL OU UNE UNION CIVILE

16-02-32

ATTENDU QUE les articles 366 et 521.3 (2) du Code civil du Québec permettent aux maires, membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages ou des unions civiles;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu a reçu des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu que monsieur Robert Beauchamp soit désigné comme célébrant compétent sur son territoire;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Rachel Barratt

APPUYÉ PAR: Madame Karyne Messier Lambert

DE demander à la ministre de la Justice de désigner monsieur Robert Beauchamp de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire;

DE transmettre une copie de la présente résolution au ministre de la Justice;

4.8 AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT FIXANT LES DROITS EXIGIBLES POUR LA CÉLÉBRATION D'UN MARIAGE CIVIL OU D'UNE UNION CIVILE

16-02-33

Avis de motion est donné par madame Marguerite Desrosiers qu'à une séance ultérieure sera présenté un règlement fixant les droits exigibles pour la célébration d'un mariage civil ou d'un union civile dans les limites de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu. Le projet de règlement est déposé à tous les membres du conseil. Donc, il y aura dispense de lecture lors de l'adoption du règlement.

4.9 MATINÉES GOURMANDES

Le conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu n'est pas intéressé à participer aux matinées gourmandes.

4.10 COMPTE-RENDU DE LA CONVERSATION AVEC MONSIEUR ROBERT DUCHARME INGÉNIEUR

Suite à la demande du conseil municipal, la directrice générale a contacté monsieur Robert Ducharme, ingénieur dans le projet des égouts. La conversation tournait autour des anomalies détectées sur le réseau. Monsieur Ducharme ne veut donner suite à la conversation à moins d'être rémunéré. De plus, il a confié qu'il n'y a plus rien de garantie pour les anomalies constatées.

4.11 ASSURANCES: PROTECTION EN RESPONSABILITÉ CIVILE POUR L'ATTEINTE À L'ENVIRONNEMENT

16-02-34

Il est proposé par monsieur Robert Beauchamp, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à remplir la proposition d'assurance de la Responsabilité civile pour atteintes à l'environnement.

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE :

5.1 REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS-FORMATION

Le conseil municipal de Saint-Marcel-de-Richelieu demande à la directrice générale de communiquer avec le professeur qui a donné la formation des pompiers afin d'obtenir la liste des présences des années 2012-2014.

5.2 ANCIEN UNITÉ DE SECOURS

16-02-35

Il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la directrice générale de faire paraître une annonce sur le panneau publicitaire électronique et sur KIJJI afin de vendre l'ancien unité de secours en obtenant des soumissions.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

5.3 SOUSSIONS REÇUES POUR LETTRAGE ET GYROPHARES DE L'UNITÉ DE SECOURS

- 16-02-36** Considérant que le directeur incendie a fait la demande auprès de certains fournisseurs pour l'installation de lettrage et de gyrophares pour l'unité de secours;
- Considérant qu'il a eu deux soumissions reçues pour le lettrage;
- Considérant que Atelier de Lettrage Hélène Inc. a été le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant estimé entre 750\$ et 950\$;
- Considérant qu'il y a eu quatre soumissions reçues pour l'installation de gyrophares sur l'unité de secours;
- Considérant que TNT Pro Custom a été le plus bas soumissionnaire conforme pour un montant 6 536,10\$ comprenant matériel et installation;
- En conséquence, il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les dépenses pour le lettrage et les gyrophares pour l'unité de secours.

6. TRANSPORT ROUTIER :

6.1 TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL DANS LE RANG DE L'ÉGLISE NORD

- 16-02-37** Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale à contacter monsieur Jean-Sébastien Bouvier pour fixer une rencontre pour visiter le site sur lequel aura lieu le projet d'égout pluvial dans le rang de l'Église Nord.

6.2 RENOUVELLEMENT DES POUVOIRS EN MATIÈRES DE DÉNEIGEMENT- RESPONSABILITÉ MUNICIPALE

À la demande du conseil municipal, la directrice générale s'est informée des obligations municipales en matière de déneigement. Tout d'abord, l'article 752 du Code municipal doit être respecté. De plus, l'article 69 de la Loi sur les compétences municipales autorise les municipalités à pousser ou à projeter la neige de la voie publique sur les terrains contigus et que les propriétaires de ces terrains doivent en supporter les inconvénients généraux. Par contre, s'il y a dommages causés, les municipalités peuvent être appelées à payer pour les dommages à la propriété ou des désagréments abusifs. Les municipalités n'ont pas à garantir que les rues soient exemptes de glace ou de neige en tout temps. Des moyens raisonnables, dans la limite de leur budget, doivent être pris afin de respecter les critères de déneigement qu'elles se seront fixés. Selon le règlement d'urbanisme de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu, celle-ci doit maintenir le triangle de visibilité en tout temps.

Un règlement sur le déneigement sera prochainement adopté au cours de l'année.

6.3 RÉPARATION SYSTÈME DE CHAUFFAGE AU GARAGE

- 16-02-38** Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par madame Marguerite Desrosiers et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal à contacter l'entreprise Plombexel pour effectuer la réparation du chauffage au garage municipal.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

6.4 BOÎTE POSTALE AU GARAGE

16-02-39 Il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par monsieur Robert Beauchamp et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour l'achat de deux boîtes postales au garage et à la caserne pour le dépôt des feuilles de temps, bon de livraison et autres.

7. **HYGIÈNE DU MILIEU :**

7.1 FORMATION TRAITEMENT DES EAUX USÉES

La directrice générale informe les membres du conseil municipal qu'une formation est disponible par correspondance pour le traitement des eaux usées. Il s'agit d'une autre opportunité offerte à la municipalité en prévision du 1er janvier 2017.

7.2 RENCONTRE INFORMATIVE SUR LES BACTÉRIES BIO-BAC

La directrice générale informe qu'il y a une rencontre informative pour l'inspecteur municipal et toutes autres personnes intéressées du conseil municipal sur les bactéries Bio-Bac qui aura lieu mercredi le 17 février à la municipalité de Massueville.

7.3 RÈGLEMENT SUR LES FOSSES SEPTIQUES

16-02-40 Considérant le besoin pressant d'appliquer le règlement Q2R22 sur les fosses septiques;

Il est proposé par madame Marguerite Desrosiers, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame Andréanne Godbout, urbaniste, à appliquer le règlement Q2R22, ainsi que de guider la directrice générale dans les procédures à suivre.

7.4 ACHAT DE TOTE DE SULFATE FERRIQUE

16-02-41 Il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspecteur municipal à faire l'achat de tote de sulfate ferrique.

7.5 RENOUVELLEMENT CONTRAT AVEC LA FIRME SOUTIEN TECHNIQUE SIMO

16-02-42 Considérant que l'usine d'épuration des eaux usées est en opération et que la municipalité doit faire l'échantillonnage de l'affluent et de l'effluent selon une cédule transmise par le ministère aux fins d'analyse;

Considérant que notre inspecteur a besoin de soutien technique pour l'analyse du phosphore et du pH, lorsque requis ainsi que la production du rapport Somae;

Considérant que la municipalité est satisfaite du service offert par la firme Simo;

En conséquence, il est proposé par madame Karyne Messier Lambert, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de renouveler le contrat avec la firme de soutien technique Simo pour l'année 2016.

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

8. AMÉNAGEMENT ET URBANISME :

8.1 RAPPORT INSPECTEUR EN BÂTIMENT

Dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiment pour le mois de janvier. Deux (2) constats d'infraction ont été donnés.

Un (1) permis de rénovation a été émis pour un montant total de travaux estimés à 10 000\$.

8.2 TOUR CYCLISTE PANORAMIQUE DE LA YAMASKA

16-02-43

Considérant que le tour cycliste panoramique de la Yamaska aura lieu le 14 août 2016;

Considérant que pour les trajets de 40 et 70 km, les cyclistes circulent sur une partie de notre territoire;

En conséquence,

Il est proposé par monsieur Mathieu Chicoine, appuyé par madame Rachel Barratt et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de confirmer que la date du 14 août nous convient et de permettre aux cyclistes de circuler sur notre territoire.

Il est également résolu que madame Marguerite Desrosiers et monsieur Robert Beauchamp sont désignés pour représenter la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu et d'agir en son nom.

8.3 APPEL DE PROJETS POUR LE FONDS DU PACTE RURAL

Le Fonds de développement rural de la MRC remplace désormais le Fonds du Pacte rural. Un appel de projets est actuellement ouvert et se terminera le 15 mars 2016.

8.4 PROGRAMME RÉNORÉGION

La MRC des Maskoutains bénéficie d'une enveloppe budgétaire de 72 000\$ dédiée au Programme RénoRégion à la suite d'une entente signée avec la Société d'Habitation du Québec. Ce programme a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence. La date limite d'inscription est le 31 mars 2016.

9. LOISIRS ET CULTURE :

9.1 RAPPORT COMITÉ DES LOISIRS

Le comité des loisirs s'occupe de la paperasse administrative de fin d'année.

Il y a également possibilité de participer au projet pour le Fonds du Pacte rural.

9.2 DEMANDE DE COMMANDITE-AHMOV

16-02-44

Considérant que l'Association de Hockey Mineur des Villages demande des commandites pour le rendez-vous des Champions qui aura lieu les 19 et 20 mars 2016 au centre récréatif de St-David;

Considérant que cette saison, 7 jeunes résidents à Saint-Marcel-de-Richelieu sont inscrits au Hockey Mineur des Villages;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

En conséquence, il est proposé par madame Rachel Barratt, appuyé par monsieur Mathieu Chicoine et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de verser un montant de 700\$ à l'Association de Hockey Mineur des Villages pour le rendez-vous des Champions.

9.3 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE EN MONTÉRÉGIE EST

16-02-45

CONSIDÉRANT QUE le taux de diplomation ou de qualification après 7 ans des adolescents de la MRC Les Maskoutains s'élève à 79,6 % chez les filles et 67,9 % chez les garçons ;

CONSIDÉRANT QUE selon l'Enquête québécoise sur le développement des enfants à la maternelle en 2012, la proportion des enfants vulnérables dans au moins un domaine est de 21,7% ;

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes sur les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000\$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active ;
- Vit sept ans de moins qu'un diplômé ;
- A deux fois plus de chances de recourir au chômage ;
- Court 1,7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale ;
- Court 1,7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression ;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (voter, bénévolat, don de sang) ;
- Les taxes et impôts perçus en moins ;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique (un décrocheur a davantage de risques de rencontrer des problèmes de santé et de vivre des démêlés avec la justice qu'un diplômés) ;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Montérégie Est lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main d'œuvre qualifiée ;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT QUE *Mission Persévérance Montérégie Est* organise du 15 au 19 février l'édition 2016 des Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et qu'elles seront ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la Montérégie Est ;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Marguerite Desrosiers

APPUYÉ PAR monsieur Mathieu Chicoine

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

De déclarer les 15, 16, 17, 18 et 19 février 2016 comme étant les Journées de la persévérance scolaire de notre municipalité ;

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu

D'appuyer *Mission Persévérance Montérégie Est* et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage afin de faire de la Montérégie Est une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés ;

De faire parvenir copie de cette résolution à *MISSION PERSÉVÉRANCE MONTÉRÉGIE EST*

9.4 PROLONGATION DE LA PATINOIRE

16-02-46

Il est proposé par madame Rachel Barratt, appuyé par madame Karyne Messier Lambert et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de refaire la patinoire et de la prolonger jusqu'à la relâche dans la meilleure du possible. Par la suite, jusqu'à ce que la température le permettra.

10. POINT D'INFORMATION :

- 10.1 Défi Entreprises pour les aînés: Fondation Aline-Letendre.
- 10.2 Offre de développement économique de la MRC des Maskoutains.
- 10.3 Le CAUCActualité.
- 10.4 Gala des Agristars de la fédération 4e édition.
- 10.5 Prix Distinction-Famille de la MRC des Maskoutains.
- 10.6 Résolution numéro 16-01-30: Mission persévérance Montérégie Est-Les journées de la persévérance scolaire-appui (MRC des Maskoutains)
- 10.7 Résolution numéro 16-01-26: Règlement relatif à la protection des boisés- Fonctionnaire désigné adjoint-Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu-nomination.(MRC des Maskoutains)
- 10.8 Opinion reçu au sujet de l'arrêt de la production du journal municipal.
- 10.9 Plan triennal 2016-2019: Commission scolaire de Saint-Hyacinthe.

11. SUJET DIVERS

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Réjean Bernier, maire, invite les personnes présentes qui le désirent à poser des questions aux membres du conseil.

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

16-02-47

Il est proposé par madame Rachel Barratt, appuyé par monsieur Roger Couture et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit levée à 21h45 .

Maire

Directrice générale